

16-22 SEPTEMBRE 2024



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Au travail on s'y rend autrement !

MODE D'EMPLOI EMPLOYEURS



Organisé par



En partenariat avec



Présentation et principes de fonctionnement du Challenge de la Mobilité à destination des employeurs publics et privés.

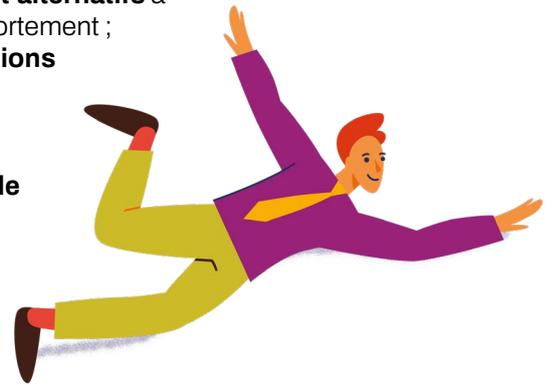
1

POURQUOI UN CHALLENGE DE LA MOBILITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

Objectif : réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail et réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail et améliorer la qualité de vie au travail.

Le Challenge de la Mobilité permet aux établissements participants :

- d'**agir en faveur de l'environnement** et de limiter ainsi les risques liés à la santé et la sécurité ;
- de **faire tester un ou plus modes de déplacement alternatifs** à l'autosolisme pour favoriser le changement de comportement ;
- de communiquer auprès des salarié·e·s sur les **solutions possibles pour les trajets domicile-travail** ;
- d'évaluer les pratiques des salarié·e·s sur le trajet domicile-travail et les **effets d'un Plan de Mobilité** ;
- de **conforter les salarié·e·s qui ont déjà l'habitude** d'utiliser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.



2

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les employeurs publics, privés ou associatifs

et quelle que soit leur taille, situés dans les intercommunalités participantes de Bourgogne-Franche-Comté (retrouvez la liste des territoires engagés sur la [page d'accueil](#)).

Si votre territoire n'est pas encore inscrit, vous avez la possibilité de vous inscrire sur **MobiBFC** (territoire fictif). Vous concurrez ainsi uniquement aux prix régionaux.

Chaque site d'un **établissement multi-implantation** peut très bien s'inscrire isolément ou sous un seul et même établissement.

Tous les **salariés·e·s** temporaires et permanent·e·s ainsi que les **stagiaires et apprenti·e·s**, travaillant les jours du challenge, peuvent participer, y compris ceux qui se rendent déjà au travail autrement !

3

COMMENT SE DÉROULE LE CHALLENGE ?

L'employeur désigne un·e **réfèrent·e interne** pour le challenge. C'est lui qui inscrit son établissement sur le site internet jusqu'au **22 septembre 2024, 23h59**. Il transfère ensuite le **code généré lors de l'inscription** à l'ensemble des salarié·e·s pour qu'ils puissent s'inscrire directement sur le site challengemobilite-bfc.fr.

À partir du **22 septembre 2024, 8h**, les salarié·e·s seront sollicité·e·s pour renseigner leur(s) trajet(s) et ainsi confirmer leur inscription sur le site internet.

Afin de permettre le plus grand nombre de participant·e·s durant la semaine du challenge et pour sensibiliser, informer et renforcer la cohésion de groupe, les établissements sont invités à **proposer une ou plusieurs animations** : accueil convivial des salarié·e·s, stands d'information, démonstrations de vélo à assistance électrique, etc.

Pour les salarié·e·s n'ayant pas accès à internet, des **bulletins de participation** imprimables sont disponibles dans les espaces de téléchargements. Le·la réfèrent·e d'établissement les mettra à disposition des salarié·e·s (aux entrées du site, à l'accueil ou encore en l'envoyant au préalable via les bulletins de salaire), puis les centralisera et les saisira lui-même depuis la plateforme web.

Les établissements concourent entre eux à **l'échelle de leur territoire**, mais également pour **des prix régionaux**. Les lauréats seront donc distingués lors de cérémonies locales et/ou régionale.

4

QUE RÉCOMPENSE-T-ON ?

La mobilisation des salarié·e·s : les établissements qui ont le **plus fort taux de participation sur leur territoire** sont gagnants (salarié·e·s venu·e·s en mode alternatif / nombre total de salarié·e·s de l'établissement).

En cas d'exæquo le nombre de kilomètres en report modal départagera les établissements.

Au niveau régional, 4 prix supplémentaires viendront également récompenser les établissements : un prix « vélo », un prix « transports co' », un prix « covoiturage », et un prix « coup de cœur du jury » (pour en savoir plus, consultez le règlement sur le site internet >> challengemobilite-bfc.fr)



5

CATÉGORIES DE RÉCOMPENSE

Un gagnant sera désigné dans chacune des catégories suivantes sur chaque territoire (hors organisateur, partenaires et territoire accueillant le challenge). Nb. si votre territoire est un EPCI supra AOM, le rattachement à l'une de ces catégories est établi en fonction des spécificités du territoire : nombre d'habitants, offres mobilité, etc.

Métropoles et communautés urbaines :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- De 250 à 999 salariés
- Plus de 1000 salariés

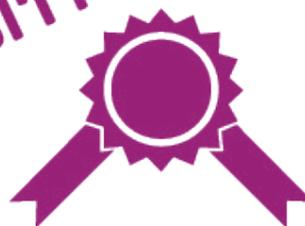
Communautés d'agglomération :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- Plus de 250 salariés

Communautés de communes :

- De 1 à 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- Plus de 50 salariés

Territoires



D'autre part, un **jury régional** composé des organisateurs et partenaires du challenge désignera **3 établissements gagnants** (hors organisateurs et partenaires) **dans chaque catégorie suivante**, tout territoire confondu (l'établissement ayant le score le plus élevé remporte le prix). Pour chacun des prix suivants, les lauréats sont désignés **par taille d'établissement** (un pour les établissements de moins de 19 salariés, un pour ceux de moins de 49 salariés et un pour les établissements de plus de 50 salariés) :

- **prix « vélo »**
- **prix « transports co' »**
- **prix « covoiturage »**

Le jury désignera également le **prix « coup de cœur »** parmi les établissements ayant déposé leur candidature (formulaire à compléter avant le 4 octobre 2024). Les critères de sélection sont les suivants : l'ambition et la pérennisation des actions menées (animation, sensibilisation, communication) et l'engagement de l'établissement.

Région



**PARTI-
CIPEZ !**

COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER ?

Rendez-vous sur le site dédié au Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté !

challengemobilite-bfc.fr

Inscriptions, suivi des actualités du challenge, accès au kit de communication et supports de mobilisation, tout se passe en ligne !

Territoires, employeurs, salariés, pour vous inscrire laissez-vous guider sur notre site internet ou contactez l'équipe d'animation : animation@challengemobilite-bfc.fr



**CHALLENGE
DE
LA MOBILITÉ**

Bourgogne-Franche-Comté

16-22 SEPTEMBRE 2024